



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 juillet 2019

Fortes chaleurs dans le département de la Vienne

La préfète de la Vienne déclenche le niveau 3 « alerte canicule » du plan national canicule et recommandations sanitaires

Météo-France a placé lundi 22 juillet à 16h le département de la Vienne en vigilance météorologique orange canicule.

Madame la préfète a en conséquence déclenché ce jour à 16 h le niveau 3 – alerte canicule du plan départemental canicule.

A ce stade la préfecture n'envisage pas d'interdire l'organisation d'événements à l'extérieur. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque organisateur de décider de les maintenir ou de les annuler en tenant compte de l'ensemble des recommandations émises.

Evolution prévue

Mardi après-midi les maximales atteindront 40 degrés.

Mercredi, cette chaleur se maintient à 37°C avec des températures nocturnes ne s'abaissant pas sous le seuil de 27 degrés.

La journée de jeudi verra la température persister jusqu'à de 34°C en journée et 24 °C la nuit.

Enfin, vendredi, les orages de la veille au soir vont engendrer une diminution des températures à 25°C.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement :

L'ensemble des services sanitaires du département a été mobilisé et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule, et adaptées au niveau local, sont mises en œuvre.

Il s'agit notamment :

- d'assurer la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et les collectivités pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre une communication sur les mesures préventives à destination du grand public.

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale est responsable de :

- La sensibilisation des directeurs d'accueils collectifs de mineurs
- D'appeler les organisateurs de manifestations sportives
- De renforcer les maraudes pour repérer les publics vulnérables et leur proposer des mesures adaptées.

Les décisions mises en œuvre par la préfète pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Les conseils de comportement

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile ou personnes dépendantes) les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraichissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et **passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- évitez les efforts physiques ;
- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée.

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé).

Pour toute information complémentaire :

- Site de la préfecture de la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/>
- Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- Site du ministère chargé de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Site de Météo-France : <http://www.meteofrance.com/>
- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h)



